



ISTITUTO COMPRENSIVO
"S.EUFEMIA LAMEZIA"

ad Indirizzo Musicale

Via delle Nazioni 88040 Lamezia Terme
Cod. Mecc. CZIC84900V - C.F. 82006440794
Tel. 0968/53141 - Fax 0968/53141
czic84900v@istruzione.it
czic84900v@pec.istruzione.it
www.icseufemia.gov.it



MIUR
USR CALABRIA



UNIONE
EUROPEA



ISI INFORMATION SOUTIEN INTÉGRATION

Guida per conoscere la scuola italiana

1 Guide pour connaître l'école italienne

2 Guide to know the italian school

3 العربية

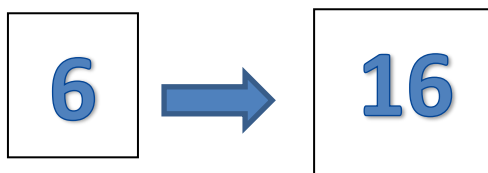
4 让我们来认识意大利的教育

SOMMAIRE

Le système scolaire italien	PAG. 3
École maternelle	PAG.3
École primaire	PAG.3
École secondaire de premier degré	PAG.4
École secondaire de deuxième degré	PAG.4
But de l'école maternelle	PAG.5
But de l'école primaire	PAG.6
But de l'école secondaire de premier degré	PAG.8
Évaluation et examen conclusif	PAG.10-11
Pacte de corresponsabilité	PAG.11
Plat triennale de l'offre formative (PTOF)	PAG.12
Contact	pag.13-14

Le système scolaire italien

En Italie le **SYSTÈME** d'enseignement et de formation obligatoire est de 10 années: de l'âge de 6 à l'âge de 16 ans.



Actuellement il est organisé dans la façon suivante:

ÉCOLE MATERNELLE

PAS OBLIGATOIRE, qui accueille les enfants de 3 à 6 ans.



PREMIER CYCLE D'INSTRUCTION

OBLIGATOIRE

De la durée totale de 8 ans,
articulé en:



- **École primaire** (totale 5 ans) pour les enfants de 6 à 11 ans;
- **École secondaire de premier degré** (totale 3 ans) pour les élèves de 11 à 14 ans;

DEUXIÈME CYCLE D'INSTRUCTION

Pour en totale de 5 ans pour les étudiants d'âge compris entre 14 et 18/19 ans.

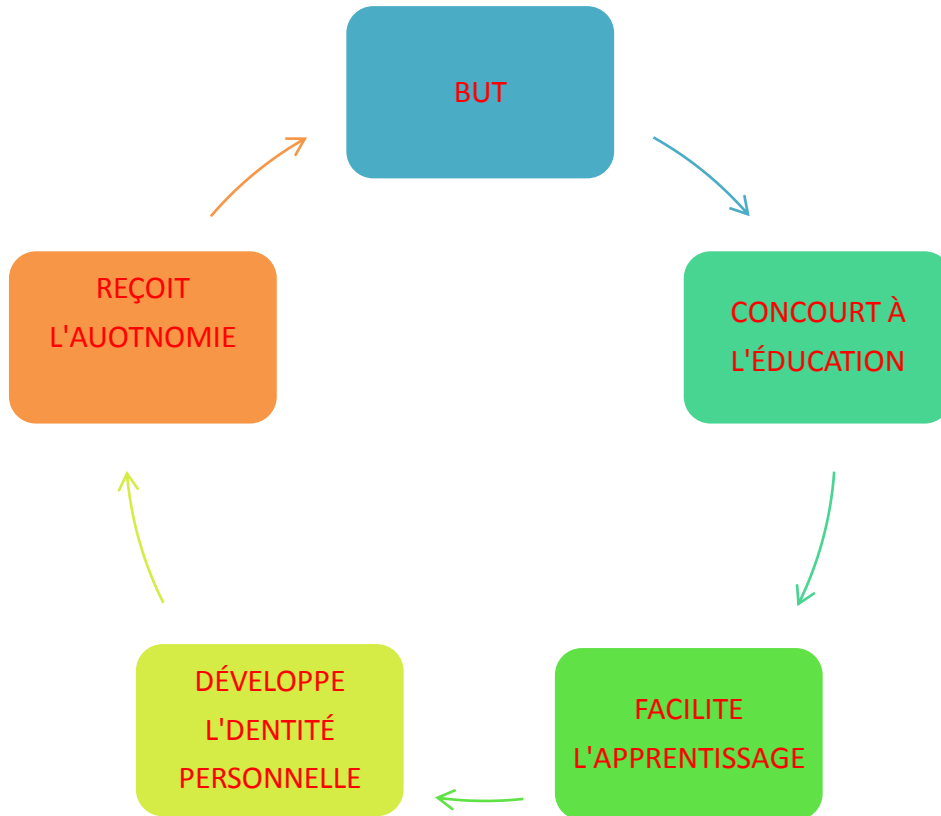
Les premier deux ans ils sont obligatoires (14-16 anni). Le derniers trois années ils sont facultatif. (16-18/19)

L'école secondaire de deuxième degré comprend:

- ❖ Lycées
- ❖ Instituts techniques
- ❖ Instituts professionnels.

À la fin de la période d'instruction obligatoire (16 anni) on est relâché l'attestation d'achèvement du parcours.

École maternelle



Conditions d' admission et choix de l'institut

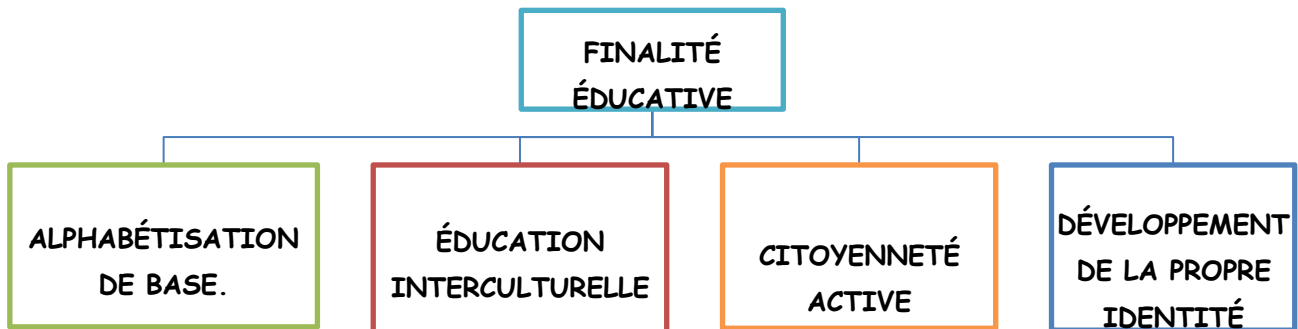
Ils peuvent être inscrits à l'école maternelle les filles et les garçons d'âge compris entre 3 et 5 ans, qui accomplissent les ans **entre le 31 décembre** de l'année scolaire de référence.

À la demande des familles, peuvent être inscrits d'avance aussi les enfants qui accomplissent les 3 ans d'ici **le 30 avril** de l'année scolaire de référence.

Organisation de l'horaire

Les activités didactiques se déroulent entre le 1 Septembre et le 30 juin pour un totale de 35 semaines.

ÉCOLE PRIMAIRE



Conditions d' admission et choix de l'école

On a l'obligation d'inscription au premier années de l'école primaire les fillettes et les enfants qui accomplissent le 6 ans **d'ici le 31 décembre** de l'années scolaire de référence. Ils peuvent être inscrits d'avance, aussi les fillettes et les enfants qui accomplissent le 6 ans **d'ici le 30 avril** de l'années scolaire de référence.

Les familles expriment la préférence pour l'horaire au moment de l'inscription de **24, 27 ou 30 heures**.

Enseignement et apprentissage dans l'instruction primaire

Dans l'école primaire les disciplines prévues sont:

- ITALIEN
- ANGLAIS
- HISTOIRE
- GÉOGRAPHIE
- MATHÉMATIQUES
- SCIENCES
- TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE
- MUSIQUE

- ART ET DESSIN**
- EDUCATION PHISIQUE**
- CITOYENNETÉ ET CONSTITUTION**

Les livres sont gratuites pour les étudiants et la dépense pour l'acquisition il est à la charge des Communes selon tout ce qu'a été établi par chaque loi régionale sur le droit à l'étude.

Évaluation dans l'école primaire

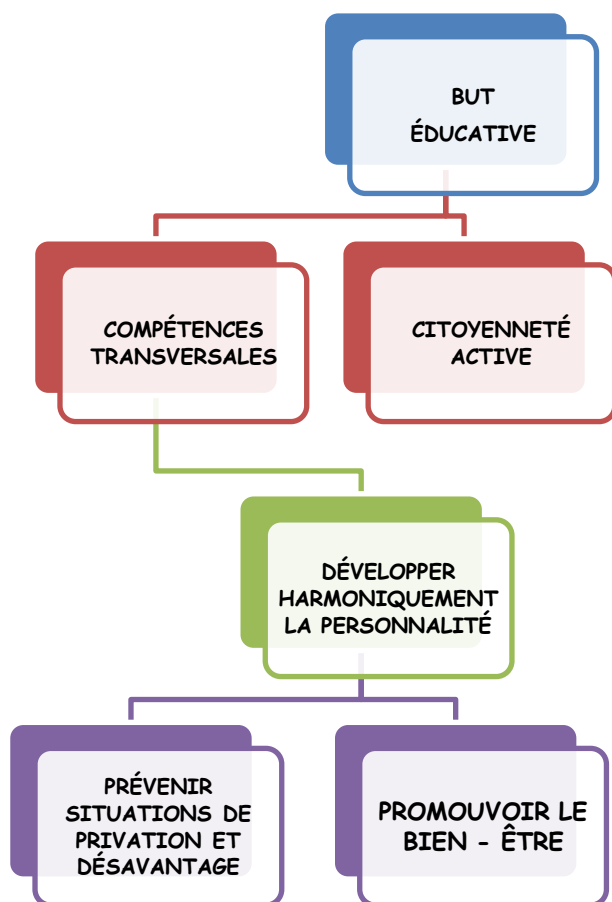
L'évaluation périodique se déroule à la fin de chaque trimestre ou quadrimestre; le profit est évalué selon un'escalier numérique de **5 (insuffisant) à 10 (excellent)**. Le comportement est évalué avec un jugement synthétique (**pas suffisant, suffisante, bon, distinct, excellent**).

Certification

Les évaluations périodiques et finales relatives au profit et au comportement sont transcrites dans la fiche d'évaluations de l'élève.

Dans le frontispice de la fiche d'évaluation, relâché à la fin de l'an scolaire, est reportée l'admission ou la pas admission à la classe suivante. La fiche d'évaluation est remise aux familles.

INSTRUCTION SECONDAIRE DE 1^o DEGRÉ





Conditions d'admission et choix de l'école

L'inscription à l'école secondaire est obligatoire pour les étudiants qui ont terminé **L'INSTRUCTION PRIMAIRE**.

Comme pour l'école primaire, même l'école secondaire de deuxième degré est obligatoire.

Au moment de l'inscription les parents et les étudiants signent le "**Pacte de**

corresponsabilité", un document qui définit en détail les droits et les devoirs de l'école, des familles et des étudiants (ex. L'utilisation de téléphones mobiles et des autres dispositifs électroniques à l'école).

Niveaux d'âge et groupes d'élèves.

L'école secondaire de premier degré est composée par trois années et il est fréquentée par les garçon d'âge comprise entre 11 et 14 anni.

Les classes sont organisées par rapport à l'âge.

Les parents peuvent, au moment de l'inscription, choisir entre 30 ou 33 heures de leçons. Si on choisit les 33 heures il faut fréquenter 3 heures de **instrument de musique** pendant l'après - midi.



Enseignement et apprentissage dans l'instruction secondaire de 1^o degré

Les disciplines prévues par les nouvelles Indications pour les trois années d'école secondaire de premier degré sont:

- italien
- anglais
- deuxième langue communitaires (français)
- histoire, géographie
- mathématiques

- sciences
- musique
- art et dessin
- education physique
- technologie.

Le livres de texte sont choisis par les professeurs et **ne sont pas gratuits**.

En base au revenu familial peut être prévue une semi – gratuité des livres.

Évaluation des élèves

L'évaluation périodique se déroule à la fin de chaque trimestre ou quadrimestre.

Pour évaluation finale s'entend celle que se déroule avec l'examen d'État conclusif du premier cycle d'instruction, que les élèves soutiennent à la fin de la troisième année du parcours scolaire.

Évaluation périodique et annuelle

À la fin de chaque période et à la fin de chaque année scolaire, l'élève reçoit la fiche d'évaluation personnelle qui reporte les votes numériques obtenus dans chaque discipline et le jugement de comportement.

Aux fins de la validité de l'année scolaire, un élève doit fréquenter au moins trois quarts de l'horaire annuels.

Le profit est évalué selon un échelonnement numérique de **4 (insuffisant) à 10 (excellent)**. Le comportement est évalué avec un jugement synthétique (**pas suffisant, suffisant, bon, distinct, excellent**).

Un nombre élevé d'absences ou d'insuffisances **ne permet pas l'admission** à la classe suivante.

Examen d' État conclusif du premier cycle d' instruction

L'examen d' État conclusif du premier cycle d' instruction se déroule à la fin du troisième années.

Pour être admis à l'examen sont nécessaires les conditions suivantes:

- avoir fréquenté au moins les trois quarts de l'horaires annuels;
- avoir obtenus, dans l'évaluation finale du troisième années, un vote égal ou supérieur à 6/10 dans chaque disciplines;
- avoir obtenus, dans l'évaluation finale du troisième années, un vote égal ou supérieur à 6/10 dans le comportement.

L'examen prévoit 3 tests au caractère national computer based (italien, mathématiques et anglais) quatre tests écrits sur les disciplines suivantes: italien, mathématiques et les deux langues communitaires étudiées.

Au – delà des épreuves écrites, les étudiants doivent soutenir un colloque orale sur toutes les matières.

L'examen conclusif est évalué en manière globale avec l'attribution d' un seul vote exprimé en dixième.

Le vote finale est calculé en faisant la moyenne des votes obtenus dans toutes les épreuves écrites, dans le colloque orale et dans le jugements d' admission à l'examen.

L'examen est dépassé avec résultat positif si l'évaluation est égal ou supérieur à 6/10.

Pacte de corresponsabilité

À l'acte de l'inscription les parents et les étudiants signent le "**Pacte de corresponsabilité**", un document qui définit de manière détaillée les droits et les devoirs de l'école, des familles et des étudiants.

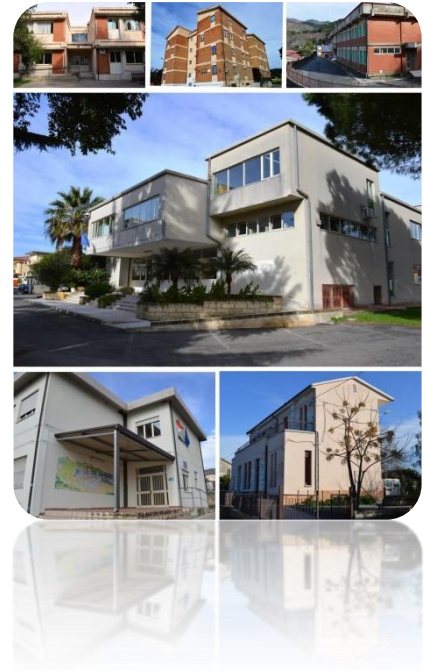
Règlement d'institut

Les règles à respecter et les règles de comportement à suivre sont contenues en détail dans le règlement d'Institut qui se trouve sur le site internet de l'école (icseufemia.edu.it)

PTOF (PLAT TRIENNALE DE L'OFFRE FORMATIVE)

C'est le document le plus importante de l'école. Dans ce document sont contenues toutes les informations relatifs au project educatif, à la structure d'organisation et aux activités didactiques.

C'est la partie integrante du Plan le Protocole d'accueil, qui definit critères et modalité d'inclusion des élèves étrangers, pour les quels sont prévues différentes interventions et stratégies de facilité des apprentissage, cours d'alpbétisation linguistique et laboratoires motivationnels artistique-musical-expressifs finalisés à faciliter l'assimilation de la langue en contextes ludico-récréatifs.



COMME CONTACTER LE BUREAU DU SÉCRÉTARIAT

HORAIRE DE RÉCEPTION DU SÉCRETARIAT

DE LUNDI À SAMEDI
H 11,30 - 13,00

MARDI ET JEUDI
H 15,00 - 17,00

TÉLÉPHON ET
FAX

0968 53141

E-MAIL

czic84900v@istruzione.it

LIEU

PLESSO A, VIA DELLE
NAZIONI

COMME CONTACTER LE DIRIGEANT

Le Dirigeant reçoit sur rendez - vous chaque

MERCREDI
H 11,30 - 12,30

COMME CONTACTER LES ENSEIGNANTS

Les enseignants reçoivent les parents sur rendez - vous chaque semaine et en réunions bimestrielles programmées.